

ABONNEMENT.

SAUMUR :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 AVRIL

BULLETIN

On ne savait pas trop bien quelle serait la politique du cabinet Brisson.

Dans la déclaration du 7 avril, comme dans toutes les déclarations, nous ne trouvons pas grand chose; ce document ressemblait aux oracles de Delphes, et pouvait être interprété de toutes les façons sans compromettre son auteur.

Nous avons aujourd'hui le secret de M. Brisson.

M. Brisson négociait avec les groupes de la majorité désemparée et faisait commerce d'amitié avec les membres du gouvernement que cette majorité a jetés par la fenêtre.

Il paraît qu'en tombant sur le macadam, le cabinet Ferry ne s'est rien cassé, et qu'il fonctionne comme un polichinelle tout fraîchement sorti d'un atelier de jouets républicains.

La majorité s'est repentie de s'être séparée d'un si bel instrument qui a pu subir sans dommage l'épreuve d'une chute du haut en bas de la tribune; et les députés républicains, pleurant sur leur résolution précipitée, recommandent aux successeurs de M. Ferry la politique de M. Ferry.

Vous en doutez?
Lisez cette lettre que M. Ferry écrit au Républiquein de l'Isère :

« A présent, il faut aider à vivre le cabinet nouveau; sa politique ne peut être que celle du cabinet tombé, c'est en effet celle de la grande majorité du pays républicain, qui l'appuyait depuis plus de deux ans et ne souffrirait pas qu'on en changât. »

Et lisez ensuite ce compte rendu spécial du dernier conseil des ministres envoyé à tous les journaux officieux de province par le ministère de l'intérieur :

« M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, a rendu compte des élections de conseillers

généraux qui ont eu lieu dimanche dernier. Il a insisté, à ce sujet, sur la nécessité de pratiquer la politique de concentration de toutes les forces républicaines, sans aucune exclusion politique, que le gouvernement est résolu à appliquer. »

La politique de concentration, qu'est-ce que cela signifie ?

Cela signifie que tous les préparatifs du précédent cabinet en vue des élections générales seront utilisés; que les listes faites par M. Waldeck-Rousseau seront considérées comme bonnes; que le gouvernement favorisera même les candidatures des ministres tombés.

En un mot, cela signifie que, si la Chambre a congédié le cabinet Ferry, c'est parce qu'elle a obéi à l'indignation publique.

Mais ses préférences sont toujours pour la politique de tripotage, et M. Brisson souscrit par force à cette politique.

La lettre de M. Ferry n'est discutable que sur un point :

Ce n'est pas la majorité du pays qui ne souffrirait pas un changement de politique, c'est la majorité de la Chambre.

Au Palais-Bourbon, après la chute du cabinet Ferry comme avant, c'est la même chose.

Chronique générale.

SUPPRESSION DU Bosphore égyptien.

Le gouvernement égyptien, à l'instigation de l'Angleterre, vient de se rendre complice d'un acte dont l'illégalité ne saurait faire de doute. Nubar-pacha, conseillé par les agents anglais au Caire, a ordonné la suppression du Bosphore égyptien, le journal français qui se publiait dans cette ville.

Les causes qui ont amené cette suppression sont bien connues. Le Bosphore égyptien publiait dans ses colonnes les proclamations du Maahdi en même temps qu'il défendait avec la plus grande énergie les intérêts français en Egypte, et dévoilait toutes les manœuvres anglaises. Nous ne pouvons donc

que regretter de lui voir enlever les moyens de continuer sa vigoureuse campagne en faveur de la France.

Mais les circonstances dans lesquelles cette suppression a été ordonnée constituent de la part du gouvernement égyptien une violation flagrante des Capitulations.

Des agents égyptiens ont pénétré seuls dans les bureaux du Bosphore égyptien, ont fermé les portes de l'imprimerie sans l'assistance du consul français ou de son représentant. Ils ont, par ce fait, violé le domicile d'un citoyen français en foulant aux pieds toutes les lois établies.

Si pareil fait s'était produit chez un sujet de la reine d'Angleterre, on aurait pu voir toute la presse anglaise partir en guerre, et faire flèches de tout bois pour obtenir réparation.

Il est triste de dire que dans cette occasion tous les journaux anglais ont essayé de défendre l'acte illégal de Nubar-Pacha. Ils ont même été jusqu'à déclarer que la publication du Bosphore égyptien était une honte (disgrâce) pour une nation civilisée.

C'était dépasser la mesure; aussi a-t-on pu, avec quelque apparence de raison, expliquer cette singulière attitude par le fait que le gouvernement anglais avait jusqu'à un certain degré trempé la main dans la mesure qui venait d'être prise.

Notre ministre des affaires étrangères s'est, dit-on, ému de cette atteinte aux droits de nos nationaux établis à l'étranger. Il a demandé des explications au gouvernement égyptien.

CONSEIL DES MINISTRES.

Au conseil des ministres tenu hier matin, M. de Freycinet a communiqué à ses collègues le procès-verbal de l'affaire du Bosphore égyptien.

Il a exposé à cette occasion qu'avant même d'avoir reçu le rapport de cette affaire, le gouvernement français, tenant compte seulement de la violation de domicile commise par des agents égyptiens, au mépris des capitulations, avait télégraphié à M. Saint-René Tallandier, chargé d'affaires

de France au Caire, pour l'inviter à réclamer énergiquement auprès du gouvernement égyptien les satisfactions dues à la France, à raison de cette violation de domicile.

Les délais accordés au gouvernement égyptien pour répondre à ces réclamations préliminaires de la France, sont sur le point d'expirer.

En prévision du cas où les satisfactions demandées jusqu'à présent, en la forme officielle, ne seraient pas intégralement accordées avant l'expiration des délais indiqués, le conseil des ministres a arrêté le sens des réclamations définitives qui devraient être présentées, en la forme diplomatique, au gouvernement égyptien, ainsi que les mesures à prendre, si ce même gouvernement égyptien refusait d'accorder à la France les satisfactions qui lui sont légitimement dues.

Le ministre est en effet résolu à se montrer aussi énergique dans le fond que conciliant dans la forme.

La délibération du conseil a ensuite porté sur les affaires de Chine.

DÉMISSION DE M. CLAMAGERAN.

M. Clamageran, ministre des finances, n'assistait pas à la réunion d'hier matin.

Il a écrit à M. Brisson une lettre par laquelle il s'excusait de ne pouvoir, pour des raisons de santé, se rendre au conseil.

Il ajoutait que, souffrant d'une assez forte attaque de goutte, il craignait de se voir obligé de renoncer aux affaires et priait en conséquence le conseil de lui désigner un successeur.

Nous croyons pouvoir affirmer que les véritables raisons qui ont amené la démission de M. Clamageran ne sont point celles qu'il allègue dans sa lettre.

La vérité est que les opportunistes de la coterie Ferry exigeaient de lui qu'il pourvût de bonnes situations certains préfets que M. Allain-Targé veut remplacer.

M. Clamageran est donc victime du gouvernement occulte qui manœuvre pour reprendre le pouvoir officiel.

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XI

LA POINTE DU RAZ (suite)

Bientôt le roulis devint plus violent, une brise très-forte gonflait la voile, et notre frêle embarcation s'inclinait au point que le bord touchait presque l'eau. Les plus grandes précautions étaient nécessaires, les récifs étaient très-nombreux, et il fallait éviter les courants qui avaient été fatals à tant de marins.

Je ne remarquais sur les visages des marins aucun signe de frayeur; les femmes avaient le même calme que les hommes; seulement, toutes les physionomies avaient une expression de gravité profonde, tout le monde gardait le silence, on n'entendait que le grincement du gouvernail tenu d'une main sûre par Fernic, le sifflement du vent et le bruit des vagues qui battaient les falaises voisines.

Au moment où le péril était plus grand, des voix fraîches et gutturales firent entendre un chant dont

je ne comprenais pas les paroles, puisqu'il était en langue bretonne, mais qui était sans doute un cantique ou une prière. C'était le même rythme plaintif et monotone qui m'avait ému dans la bouche de Mariette et qui, sauf quelques variantes, se retrouve dans beaucoup de chants bretons. Mêlé au bruit des vagues et du vent, au milieu de ce spectacle grandiose, il était d'un effet saisissant.

Depuis quelque temps, j'avais été détourné de mes souvenirs par les événements que j'avais traversés. Évoqués par ces accents mélancoliques, ils se présentèrent avec force à ma mémoire. Je me rappelai la promesse que je m'étais faite; je n'avais pu encore la tenir, et maintenant, quand pourrais-je l'exécuter? bercé par le tangage du bateau, je fermai les yeux et restai plongé dans cet état intermédiaire entre la veille et le sommeil, pendant lequel l'esprit flotte indécis dans les caprices du rêve. Les images de M. de Montmahé, de Laurence et de Mariette passèrent devant mes yeux; j'avais commencé par la tristesse, je finis par l'espoir; il me sembla entendre une voix qui me disait :

— Aie confiance, après la pluie vient le soleil, après les jours d'épreuve vient le bonheur.

Je fus arraché à ma somnolence par le choc de la barque contre les rochers. Les chants avaient cessé, tous les regards étaient tournés vers moi; j'avais laissé sans doute échapper à mon insu quelques paroles, et l'on devinait dans ma vie un

mystère. On ne m'interrogea pas, on ne croyait pas devoir me demander un secret que je ne confiais pas spontanément.

— Nous sommes arrivés, me dit Fernic.

Je regardai autour de moi, je ne vis que des falaises escarpées, d'un accès difficile; pas un vestige d'habitation, seulement un bateau de pêche de faible dimension était amarré à l'abri d'un rocher.

— C'est là-haut que je demeure, reprit Fernic.

La difficulté était de m'y transporter, car je ne pouvais me tenir debout. Tout le monde offrit ses services. Porté par des bras qui se relayaient de distance en distance, j'arrivai au sommet de la falaise qui dominait le rivage d'une immense hauteur. Je reçus les adieux affectueux de mes compagnons de route, j'entendis les chants reprendre sur la pente des rochers, puis se mêler au murmure des flots. La barque poursuivait sa route vers Audierne, je restai seul avec le vieux marin.

Il s'était bâti une petite maison formée seulement d'un rez-de-chaussée dans un pli de terrain qui l'abritait contre la violence des vents d'ouest. Il possédait à quelque distance un petit champ qu'il cultivait lui-même; il touchait très-irrégulièrement une chétive pension encore réduite par la dépréciation des assignats, seul mode de paiement usité par le gouvernement. C'était, avec le produit de sa pêche, les seules ressources dont il disposait;

elles suffisaient à la frugalité de sa vie. J'oubliais quelques travaux de corderie auxquels il se livrait pendant les mauvais temps et les longues soirées d'hiver.

J'étais couché sur un lit de varech, et chaque jour il me pansait d'une main très-délicate, en homme habitué à ces sortes d'opérations.

— Ils l'ont cruellement endommagé, ces coquins d'Anglais, me dit-il après avoir examiné la plaie, mais cela va bien. Je réponds de toi, et c'est égal, tu peux te vanter d'avoir l'âme chevillée au corps et d'avoir reçu en naissant le sang d'une bonne race.

La perspective de rester longtemps condamné à l'immobilité n'avait rien de bien gai, mais j'avais appris à accepter sans murmurer la destinée qui m'était imposée; j'avais l'habitude de m'entretenir avec moi-même, la solitude ne m'effrayait pas. D'ailleurs, je m'attachais chaque jour davantage à Fernic.

C'était un grand cœur et un grand caractère, il appartenait à la race de ces héros inconnus qui sur les côtes jouent continuellement leur vie sans pouvoir espérer que le bruit de leur dévouement sorte du cercle étroit de ceux qui les ont vus à l'œuvre. Son père était mort en travaillant au sauvetage d'un équipage dont le navire s'était brisé sur les rochers. Tout enfant, il avait fait son apprentissage comme mousse sur un vaisseau de

On lit à ce sujet dans le Paris :

« Nous ne voulons pas croire ce qu'on nous dit, — que la vraie raison de la retraite attendue de M. Clamageran, ministre des finances depuis dix jours, serait l'obligation où l'on veut le mettre d'ouvrir certains postes de son administration à des préfets que l'on n'oserait pas sacrifier ouvertement aux exigences de la camarilla intrinsèque. »

« Nous sommes en effet convaincus que M. Allain-Targé, lui non plus, ne se prêterait pas à une telle politique. »

Le National croit savoir que c'est M. Sadi-Carnot, ministre des travaux publics, qui remplacerait, comme ministre des finances, M. Clamageran, le missionnaire.

Les Nouveaux attribuent la retraite du ministre des finances à la nécessité d'un emprunt.

M. Clamageran, en présence de la situation actuelle du Trésor, n'a pas voulu endosser cette responsabilité, et il a donné sa démission.

Le ministère Brisson déjà disloqué !

UNE ENQUÊTE.

L'un des premiers actes du nouveau ministre de l'Intérieur a été de demander aux préfets quelle était l'impression produite sur la population par l'avènement du nouveau cabinet.

M. Allain-Targé n'a point agi, dans cette circonstance, de sa propre initiative ; c'est à la suite d'une délibération du conseil des ministres que cette question a été adressée aux préfets.

Nous ne connaissons pas les réponses des préfets ; mais il est probable qu'elles n'apprennent pas grand-chose aux nouveaux ministres. La vraie réponse pourrait bien être celle que les électeurs ont donnée dimanche dans plusieurs départements.

LE LIGNE.

Le Ligne, journal de M. Andrieux, publie l'information suivante :

« On parle à mots couverts de certain procès qui n'irait pas sans un grand scandale et dans lequel seraient impliqués divers personnages de l'entourage de l'ancien cabinet. »

Un propriétaire de cercle, se sentant menacé, lors des récentes exécutions, aurait essayé d'apprivoiser le rigorisme gouvernemental à l'aide d'arguments sonnants.

Les arguments, qui étaient nombreux, dit-on, furent agréés et même encaissés.

Le propriétaire, mécontent, serait à la veille d'assigner en restitution et menacerait de tout révéler dans un débat public.

Le cercle dont il s'agit est celui des Arts libéraux, rue Vivienne.

Le Matin a déjà publié, à ce sujet, des lettres assez curieuses. Attendons-nous à un prochain scandale.

Le favoritisme scandaleux dont M. Rouvier et ses collègues avaient fourni le hon-

l'Etat, et à chaque voyage il avait trouvé moyen de rapporter quelque argent à sa mère. Il avait conquis par son courage et sa bonne conduite tous les grades qui réclamaient non les connaissances acquises dans les livres, mais l'expérience d'un marin consommé. Plusieurs actions d'éclat avaient attiré sur lui l'attention de ses chefs, mais le manque d'instruction l'avait toujours empêché de sortir des degrés inférieurs ; il savait qu'il ne pouvait s'élever plus haut, il n'en murmurait pas, et trouvait dans l'accomplissement du devoir une satisfaction qui suffisait à sa modestie.

Dans un des nombreux engagements où il se distingua, il vit tomber à ses côtés un camarade originaire du village voisin du sien ; celui-ci, avant d'expirer, lui dit :

— Fernic, j'ai une femme et des enfants, promets-moi de veiller sur eux.

Il mourut tranquille, car il savait qu'une promesse de Fernic était sacrée. En effet, celui-ci, de retour au pays, alla annoncer la fatale nouvelle à la veuve ; puis, après avoir laissé à sa douleur le temps de se calmer, il ajouta :

— Pauvre femme, Dieu vous éprouve durement, il vous enlève le compagnon que vous n'oublierez jamais, vous restez seule avec une tâche au-dessus de vos forces. Comment élèverez-vous les deux orphelins que vous laisse l'ami dont la mort vient de vous séparer ? Vous ne le pourrez pas ! J'ai

teux spectacle, le jour même de leur chute ; se révèle de nouveau sous un autre aspect. On annonce que le fils de M^{me} Claude Vignon, beau-fils de M. Rouvier, est nommé consul de 2^e classe avec emploi de son grade au ministère des affaires étrangères. Attendons-nous à de vives récriminations.

On annonce que les Italiens ont occupé Arafaly (baie d'Ansley) dans la mer Rouge. Comme la baie d'Ansley tout entière appartient à la France où elle est plus connue sous le nom de baie d'Adulis, cette occupation, si elle est exacte, constitue une violation flagrante des droits de la France.

LES REVUES DE M. FERRY.

Le 29 mars, jour où la fameuse dépêche du général Brière de l'Isle annonçait la retraite de Lang-Son, M. Jules Ferry, jugeant la situation plus grave qu'elle ne l'était réellement, télégraphia immédiatement à l'amiral Courbet d'évacuer Formose et de se porter avec toutes ses forces sur Hai-Phong. Le 3 avril, connaissant cependant les conditions de l'armistice, il renouvelait cet ordre qui heureusement n'était pas encore exécuté lorsque M. de Freycinet, prenant la direction des affaires, s'aperçut de la faute et transmit à l'amiral Courbet de garder les positions conquises à Formose, l'occupation de cette île étant précisément un des gages de l'exécution du traité définitif. Cet oubli de M. Jules Ferry ne rappelle-t-il pas celui de M. Jules Favre omettant de comprendre l'armée de l'Est dans l'armistice avec les Prussiens.

L'Événement déplore la disgrâce plus ou moins dissimulée des chefs de notre expédition du Tonkin. « C'est M. Jules Ferry qui a été le coupable, dit-il, et ce sont eux, ces généraux, ces colonels qui payent ses imprudences fanfaronnes, ses entêtements d'âne, ses calculs de joueur parlementaire, ses fautes d'homme d'Etat. » Après Bouët, après Millot, Brière de l'Isle et l'héroïque Négrier ! Voilà comment la République traite nos vaillants généraux.

L'ÈRE DU REVOLVER.

Une certaine jeune fille de 25 ans, modiste de son état, du nom de Lucie Nicart, a tiré un coup de pistolet sur son amant qui l'avait abandonnée. Celui-ci n'a été que blessé et assez légèrement. Elle a passé pour ce fait en cour d'assises et le jury l'a acquittée.

Cet acquittement inspire au Pays les réflexions suivantes :

« Il y a eu tentative de meurtre, c'est évident, et le jury a rendu un verdict de non culpabilité. »

« Pourquoi ?
» Parce que s'il avait rendu un verdict de culpabilité, le juge, embusqué derrière le code, infligeait cinq années de réclusion à Lucie Nicart. »

promis de vous aider, acceptez ma main, c'est celle d'un honnête homme.

Devenu ainsi père de famille, il ne faillit pas un instant à la difficile mission dont il s'était chargé ; il s'imposa toutes les privations, jamais on ne le vit se procurer une de ces satisfactions qui sont familières aux marins, habitués à vivre au jour le jour. Il se réduisait au plus strict nécessaire, et quand les camarades buvaient un verre de vin ou d'eau-de-vie, il se tenait à l'écart, disant :

— Ce sera pour les enfants.

Quand l'État ne le prenait pas à son service, il partait pour la grande pêche et remettait intégralement à sa femme le produit de ses économies. Les petits devinrent de grands jeunes gens ; formés à son école, ils furent comme lui de hardis marins, ne craignant pas leur peine et payant par leur affection le dévouement dont ils avaient été l'objet. Ce fut l'époque la plus heureuse de Fernic. Ni les honneurs ni la fortune ne lui faisaient envie. Rien ne manquait au contentement de son cœur. Il ne demandait à Dieu que la continuation de ces jours bénis pendant lesquels les joies de la famille le dédommaient de ses travaux. Hélas ! ils ne devaient pas continuer.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

Il faut donc voir la cause de ces verdicts un peu étonnants au premier abord dans la mauvaise graduation de l'échelle des peines.

Si le jury avait pu faire qu'une année de prison fût infligée à Lucie Nicart, et que cet emprisonnement fût subi dans des conditions qui excluraient toute promiscuité avec les criminels dont le mobile a été le lucre, il aurait rendu un verdict affirmatif.

Il y a donc là une réforme urgente et nécessaire. Nos législateurs, qui ont bien d'autres soucis en tête, ne paraissent pas s'en douter.

AFFAIRES DE CHINE.

Le Temps a reçu la dépêche suivante d'Hanoi, 14 avril, 10 heures 45, matin :

« Tout est tranquille. Aucun incident à noter. Les précautions militaires sont prises en vue de l'occupation de la frontière. Le vote des 200 millions a fait grande impression. »

Le rapport du général en chef sur la retraite de Lang-Son va partir par le courrier. »

L'amiral Galiber a donné lecture au conseil, hier matin, d'une dépêche de l'amiral Courbet, annonçant que le D'Estaing avait capturé, antérieurement à la notification des préliminaires de paix, un navire chinois monté par 750 Chinois, plusieurs officiers et trois mandarins.

ÉTRANGER.

LE CONFLIT ANGLO-RUSSE. — Le Gaulois d'hier publie l'importante nouvelle suivante, datée de Londres, 15 avril, 11 h. 55 soir :

« La question d'Afghanistan est en très-bonne voie d'arrangement. »

« Les gouvernements russe et anglais sont tombés d'accord, ce soir, sur les bases d'une délimitation permanente de la frontière afghane. »

« Cette délimitation comprend la cession de Pendjeh à la Russie, si l'émir y consent comme on le croit. »

« Un syndicat de grands financiers de Londres a définitivement refusé les propositions du gouvernement russe pour un emprunt privé de deux millions de livres sterling. »

Londres, 16 avril. — Le Morning Post de ce matin dit que le gouvernement a reçu des nouvelles peu rassurantes de Saint-Petersbourg.

La Russie jette le masque, elle réclame maintenant toutes les positions occupées par ses forces et déclare que si l'Angleterre ne garantit pas le consentement de l'émir à cette cession, le général Komaroff continuera sa marche en avant et occupera Herat.

Le Morning Post ajoute que ces renseignements lui viennent de bonne source, mais qu'il ne les donne que sous toutes réserves.

Londres, 16 avril. — On télégraphie de Saint-Petersbourg au Times, le 13 avril, que l'on craint de nouveaux conflits sur la frontière afghane, parce que les Afghans n'accepteront jamais la défaite tant qu'ils n'auront pas été complètement écrasés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 avril. Les gouvernements d'Angleterre et de Russie semblaient animés d'un égal désir d'éviter la guerre, la Bourse recommence à espérer que les affaires ne seront plus troublées par des coups de surprise. Les cours sont plus fermes et beaucoup moins discutés : le 3 0/0 est à 77.90, l'amortissable à 79.80, le 4 1/2 0/0 à 108.25.

L'action du Crédit Foncier conserve l'excellente tenue dont elle avait fait preuve hier et les jours précédents. Les demandes des prêts hypothécaires sur lesquelles le conseil d'administration est appelé à se prononcer sont toujours très-nombreuses. On sait qu'avant l'émission du 9 avril, le montant des prêts dépassait déjà de 40 millions le total des obligations en circulation.

Les nouvelles Obligations Foncières sont demandées avec une prime de 1.50 à 2 fr. Les souscriptions d'une obligation dépassent 230,000, soit près du quart de l'emprunt. Les souscriptions de 2 à 5 complètent l'émission, qui aurait pu, par conséquent, se passer des grosses souscriptions. C'est dire que le titre étant bien classé dès à présent ne se présentera sur le marché que pour y trouver une forte prime.

L'action de la Société Générale n'est pas un titre de spéculation. Elle n'a pas varié depuis le détachement du coupon.

La Banque d'Escompte reste au cours d'hier et même se dispose à profiter des meilleures tendances du marché.

Crédit Lyonnais. — On se préoccupe de plus en plus de la situation de cet établissement dont le capital est immobilisé en immeubles et en valeurs irréalisables.

Les dépôts commencent à prendre peur et se retirent. Une panique passagère suffirait pour arrêter subitement ce dispendieux organisme financier qui ne répond à aucun besoin dans un Etat où l'occupation d'une banque privilégiée dont les succursales occupent toutes les places.

On prévoit un appel de fonds inévitable sur les actions.

Le conseil d'administration serait divisé sur l'opportunité de cette mesure. Les cours sont tombés à 520 sur cette nouvelle.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

En 1885

PREMIER JOUR : DIMANCHE 19 AVRIL

À 1 HEURE 1/2

Prix du Fagot (course de haies, gentlemen), un Objet d'art et les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1885, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. Entrée : 20 fr. Poids libre. Distance : 2,500 mètres environ.

Sept chevaux engagés.

À 2 HEURES

Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un Objet d'art pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. Poids commun, 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple-chases portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Treize chevaux engagés.

À 2 HEURES 1/2

1^{er} Prix de la Société des Steeple-Chases de France, steeple-chase (4^e série), 2,600 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième reçoit son entrée. Poids : 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 4^e série portera une surcharge de 5 kil. Distance : 3,000 mètres environ.

Huit chevaux engagés.

À 3 HEURES

Steeple-Chase militaire (2^e série), un Objet d'art pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remonteuses de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quel que arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil.

Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Huit chevaux engagés.

À 3 HEURES 1/2

2^e Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Cros-Country steeple-chase, gentlemen), 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée : 100 fr., forfait 25 fr., 2,000 fr. et les entrées au premier, 500 fr. au second. Poids minimum du handicap, 63 kil. Distance : 4,000 mètres environ.

Huit chevaux engagés.

À 4 HEURES

Prix d'Avril (steeple-chase à réclamation), 4,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 3,000 fr. Tout

quant de la journée est exclu. Entrée : 50 fr., moitié au premier, moitié au second. Poids : 4 ans, 62 kil. 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au moment de la course, à M. le Commissaire chargé du pesage.

Lundi 20 avril : Tir aux Pigeons.
Mardi 21 avril : Rallye-Paper. — Rendez-vous à 2 heures, route de Vernantes.

LUNDI 20 AVRIL 1885 TIR AUX PIGEONS DE SAUMUR.

De midi à 3 heures, Poulx diverses.
A 3 heures, PRIX DE SAINT-HUBERT. — 7 pigeons. — Handicap. — Entrée 2 louis. — Un Objet d'art au premier, qui recevra aussi 30 0/0 sur les entrées; le deuxième recevra 20 0/0 sur les entrées; le troisième recevra 10 0/0 sur les entrées.

M. Bouchereau, armurier du Tir, tiendra des fusils et des cartouches de poudre ordinaire et de poudre de bois à la disposition des Tireurs.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHÉLIE, gérant du Cercle Saint-Hubert, à Saumur.

Les Tramways Saumurois.

Paris, ce 15 avril 1885.

Mon cher Directeur,
Je viens de rencontrer, à Paris, M. Monprofit, occupé à donner la dernière main à son projet de tramways, et de lui poser à brûle-pourpoint cette question que j'avais entendue à Saumur :

« Serait-il donc vrai, parce que vous êtes républicain, que votre intention soit de donner à nos tramways saumurois une couleur politique, et de ne les constituer que dans un but électoral ? »

Il faut rendre cette justice à M. Monprofit qu'il a ri de bon cœur, et que, comme autrefois Vespasien demandant à ses courtisans si l'argent avait de l'odeur, il m'a demandé à son tour si l'argent des royalistes manquait du poids légal.

Puis, sortant de son carnet une foule de petits papiers qu'il voulait bien me communiquer, et sur lesquels je vis les noms d'un grand nombre d'actionnaires futurs, je lus entre autres (je cite de souvenir) ceux de MM. Ackerman et Bouvet, de Saint-Florent, Combier, de Saumur, Maurice Ernoul et Desseaux, de Montsoreau, Rouleau et Perami, de Fontevault, etc., etc., et vrai, j'ai bien de la peine à croire qu'une administration qui se composerait de ces noms-là fût trempée d'un républicanisme bien ardent, et voudrait jouer des tramways comme d'une réclame électorale. Ah ! si j'étais royaliste, je sais bien ce que je ferais, dans l'intérêt de l'influence que je veux exercer; mais....

Mais mieux vaut être sérieux, comme tout le monde d'ailleurs devrait bien l'être en France, et n'apporter jamais un esprit de parti là où devrait régner la seule union des

véritables intérêts du pays. Une affaire n'est qu'une affaire: elle est bonne ou mauvaise, voilà toute la question à poser à son for intérieur. Et je crois pouvoir assurer, avant même de donner des chiffres, lesquels j'ai sérieusement étudiés avec M. le notaire Rouleau et mon cher parent Ernoul, que l'entreprise de M. Monprofit sera éminemment fructueuse et d'un excellent placement.

Croyez, mon cher Directeur, que si je n'étais animé d'une conviction bien sincère, ma plume toute désintéressée en la question n'eût point pris parti pour les projets Monprofit. Mais ma causerie, si franche et si complète avec vous-même, au moment de mon départ de Saumur pour Paris, en essayant de vous expliquer tout ce que le canton de Saumur doit attendre des tramways en bien-être et en profit, vous aura prouvé, je l'espère, que je ne suis préoccupé réellement que de ce qui doit constituer le bien général de notre cher pays.

PAUL PROUTEAU.

INSPECTION DES PHARMACIES.

L'inspection des pharmacies, des magasins de droguistes et épiciers-droguistes du département de Maine-et-Loire aura lieu, en 1885, à partir du 1^{er} mai et devra être terminée au 4^{er} octobre.

Sont nommés inspecteurs des pharmacies pour l'arrondissement de Saumur :

MM. Peton, docteur-médecin, à Saumur; Rivaud, ancien pharmacien, à Saumur; Gablin, pharmacien, à Saumur.

Les pharmacies des villes d'Angers et de Saumur seront visitées :

1^o Celles d'Angers, par une commission composée de : MM. Lieutaud, docteur-médecin, à Angers; Gablin, pharmacien, à Saumur; Rivaud, ancien pharmacien, à Saumur;

2^o Celles de Saumur, par MM. Peton, docteur-médecin, à Saumur; Raimbault, pharmacien, à Angers; Giffard, pharmacien, à Angers.

M. Kessler, lieutenant-colonel breveté du 66^e de ligne, en garnison à Tours, est désigné pour l'état-major du général de Courcy au Tonkin.

Le général de Courcy emmène également les capitaines brevetés Schmitz et Carrey de Bellemare.

M. Schmitz est le fils aîné du général commandant le 9^e corps d'armée; il va rejoindre ses deux frères qui sont officiers dans le corps expéditionnaire et qui ont pris part à toute la campagne.

La France militaire dit que le fils du général de Galliffet, sous-lieutenant au 5^e cuirassiers, est désigné pour faire partie de l'état-major du général de Courcy, commandant en chef du corps expéditionnaire.

LE DRAME DU CAMP DU RUCHARD.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire reçoit de son correspondant de l'Isle-Bouchard la note suivante :

— Les parents de la future ont-ils versé la dot ?

— Tout à l'heure au contrat la chose sera faite.

— Tu sais, veille au grain; j'ai dix mille francs dans ma poche tout prêts à passer dans la tienne, mais à une condition: c'est que les autres fourniront la même somme.

— Sois tranquille, c'est chose convenue.

— Et Rosine ?

— Elle sera heureuse de te voir. Ses parents soupirent bien un peu à l'idée d'une séparation; mais, après tout, c'est naturel.

— En voilà des bêtises ! — Est-ce que ta femme sera plus mal avec toi qu'avec eux ?

— Non; mais pour sa famille les conditions d'existence ne seront plus les mêmes.

— Que c'est donc drôle les parents qui ont des filles à marier: tant qu'il n'y a pas d'amoureux à l'horizon, ils mettent à toute minute le nez à la fenêtre pour en découvrir un; se présente-t-il, ils hésitent, ils gémissent, ils pleurent comme vigne coupée; tout cela est fort ridicule.

— Je vous demande mille pardons, dit la jeune femme à madame de Bontemps, qui, depuis le commencement de la conversation, marchait à ses côtés silencieuse; je m'aperçois que ma mère et moi nous accaparons l'entretien; c'est mal, en vérité.

— Continuez donc, je vous prie, répondit l'in-

« Mercredi, M. X... officier, a tué sa femme et s'est fait, immédiatement après ce crime, sauter la cervelle.

» La gendarmerie de l'Isle-Bouchard et M. le juge de paix se sont rendus en toute hâte au camp du Ruchard. »

Il faut redorer le blason républicain quelque peu terni par les derniers événements. Aussi annonce-t-on que le gouvernement déposera à la rentrée, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi tendant à élever de 40 à 15 millions le crédit ouvert par la loi des finances pour 1885, pour l'entretien et la construction des chemins vicinaux.

Le Conseil général de la Loire-Inférieure, sur la proposition de M. Cazenoves de Pradines, a rendu hommage au courage de l'armée française qui soutient notre honneur au Tonkin et a voté une somme de 4,000 fr. pour les blessés.

Le bruit court que M. Demangeat va être nommé préfet du Morbihan.

Faits divers.

UN HOMME ÉLECTRIQUE.

Lors d'un bal masqué donné à Turin par le duc d'Aoste, le marquis de Lusignan s'était costumé en « Rigoletto ». Dans sa bosse de bouffon se trouvait un appareil électrique dont les fils communiquaient aux pieds et aux mains, de sorte que le marquis donnait des secousses électriques aux dames dont il serrait poliment les mains et à toutes les personnes qu'il touchait intentionnellement du pied.

Une peur panique s'empara de tous les assistants jusqu'au moment où le truc fut dévoilé, et alors la terreur se changea en bruyante hilarité.

Tout à coup, au milieu de rires, Lusignan-Rigoletto se mit à sauter et à agiter furieusement les pieds et les mains, en poussant des cris sauvages, ce qui fit redoubler le plaisir des assistants. Mais on entendit distinctement les mots: « Au secours! au secours! » sortir de la bouche fiévreuse du marquis. Deux personnes bien avisées arrachèrent la bosse du bouffon et le marquis de Lusignan tomba sans connaissance sur le parquet.

Voici ce qui s'était passé: les fils s'étaient embrouillés on ne sait comment, et toute la force électrique s'était dégagée sur le porteur de l'appareil.

A l'ÉPICERIE CENTRALE on vend le sucre 4^e choix 50 c. le 1/2 kil.; — le sucre cassé régulier à la mécanique, 55 c.; le savon de Marseille marbré bleu, qualité extra, 30 c.; le blanc, 1^{re} qualité (marque Fournier), 35 c., et le blanc extra (marque Jounel), 40 c. le 1/2 kil.; cristaux de soude de Saint-Gobain, 15 c. le kil.

fortunée veuve, de sa voix la plus douce; j'aurais mauvaise grâce, vraiment, à troubler un épauchement si doux.

On arrivait chez Ursin Lochard.

La future, ses parents et quelques membres de la famille attendaient l'arrivée de la belle-mère. Dans une pièce du fond, le notaire et son principal clerc achevaient la minute du contrat avant d'en donner lecture aux parties. — Cette formalité remplie et les apports versés, des deux côtés, un dîner de famille réunit les assistants; à dix heures du soir, chacun dormait.

Le grand jour arriva.

Malgré son désir de ne point paraître à la cérémonie, à cause de la toilette simple qu'elle portait, M^{me} de Bontemps ne put vaincre l'obstination de M^{me} Lochard et dut prendre place dans le cortège.

Si le futur n'avait eu l'esprit rempli de mille choses diverses, il eût trouvé étrange, peut-être, qu'une invitée de sa mère n'avait cru devoir faire aucuns frais de toilette pour venir à une noce et poussât l'inconvenance jusqu'à s'y montrer en habit de voyage; mais Ursin était tout à son bonheur; la toilette des autres l'importait peu.

En Bourgogne, comme partout, un mariage est un événement; le pays en parle un mois à l'avance; les futurs sont passés au crible de l'opinion publique; chacun sait le chiffre de la dot, la valeur du

Larochefoucauld disait: « On n'abuse jamais de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits »; c'est ce que pense aussi le signataire de la lettre suivante qui nous a été communiquée et que nous sommes autorisés à reproduire: « Cambrai, le 2 décembre 1884, à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. La guérison aussi prompte que radicale que deux de mes employés atteints de gastralgie ont obtenue par vos Pilules Suisses, en a décidé d'autres, jusqu'alors très-sceptiques, à en faire usage pour maux de tête, d'estomac et douleurs rhumatismales. Ci-joint mandat de 3 fr. pour deux boîtes. Je vous autorise à publier cette lettre. Henri SIMON, directeur de la manufacture des pipes hygiéniques. »

Théâtre de Saumur

Lundi 20 avril 1885,

Représentation donnée par

Les Artistes dramatiques des Théâtres d'Angers & de Saumur réunis en société

Avec le concours de M. E. Lasalle, du Théâtre-Historique

1^{re} REPRÉSENTATION DE

LES MOUSQUETAIRES

(VINGT ANS APRÈS)

Drame en 8 actes, par MM. A. Dumas et A. Maquet.

Distribution: d'Artagnan, M. Jazon. — Mordaunt, M. Lasalle. — Athos, M. Descosse. — Porthos, M. Allain. — Aramis, M. Lapria. — Charles 1^{er}, M. Recurt. — Cromwell, M. Allemand. — De Winter, M. Martin. — Groslo, M. Lecher. — Le bourreau de Béthune, M. Aymard. — Parry, M. Robin. — Grimaud, M. Genin. — Henriette de France, M^{me} Genin. — Madeleine Tarquenne, M^{me} Savigny. — L'hôtesse, M^{me} Recurt. — Blaisois, M^{me} Jazon. — Mousqueton, M. Niella. — Tomy, M. Leprin fils. — Tom Lowe, M. Luneau. — Findley, M. Louis. — Lorenzo, brigadier, M. Guériot. — Un homme du peuple, M. Fernand. — Un soldat puritain, M. Alexandre. — Une sentinelle, M. Martin. — Peuple, soldats, les enfants de Charles 1^{er}.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

Voulant être utile, j'imité l'exemple de M^{me} veuve Bonvoisin (10, place de l'Eglise, à Ivry-Seine) et j'atteste ma guérison sans opération dans la maison de santé du Dr Cabaret, 19, rue d'Armaillé, Paris, d'une tumeur à l'épaule qui avait résisté à tout traitement.

BRAYE, receveur en retraite, Clermont-en-Argonne (Meuse).

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs. Éditeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

VIENT DE PARAÎTRE

QUELQUES HEURES AVEC LES SAINTS

Traduit de l'anglais, par M^{me} B. DE LÉPINE. Un joli volume in-12, 3 francs. En vente chez DÉZÉ, rue Saint-Jean.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN AMOUR DE LOCATAIRE

II

En descendant de voiture, la mère d'Ursin regarda à droite et à gauche, essayant de retrouver son fils dans la foule qui encombrait les abords de la gare.

— Ah ! je l'aperçois, s'écria-t-elle, en désignant de la main à madame de Bontemps un jeune homme qui se promenait à quelques pas de là.

Ursin accourut :

— Bonjour, chère mère, as-tu fait bon voyage ?

— Excellent, grâce à madame Emilie de Bontemps, ma locataire, que je te présente, comme on dit dans le grand monde, et que j'ai invitée à ta noce.

— Madame est la bienvenue, répondit Ursin. C'est avec plaisir que nous la complèterons des nôtres.

— Tout est-il prêt ? demanda madame Lochard.

— Oui.

— Oui.

CHEMINS DE FER VOYAGE A ANGERS, ALLER ET RETOUR POUR RIEN

TOUS LES JOURS, A PARTIR DU 1^{er} MAI JUSQU'AU 1^{er} NOVEMBRE 1885 (Nouvelles conventions, celles du 12 Novembre dernier sont annulées)

Les Billets d'Aller et Retour, 3^e classe, seront remboursés intégralement à toute personne qui achètera au PALAIS DES MARCHANDS pour vingt-cinq francs au moins et au comptant. Les Stations suivantes jouiront seules de cet avantage.

Andigné Le Lion-d'Angers La Membrolle Montreuil-Bellroy Avrillé Segré	Trélazé La Bohalle Saint-Mathurin La Méotière Les Rosiers Saint-Clément	Saint-Martin Saumur Écouflant Saint-Sylvain-Briollay Tiercé Châteauneuf	Morannes Sablé Champtocé St-Georges-sur-Loire La Possonnière Les Forges	La Poite Ingrandes Montreuil-Bellay Le Vaudelnay-Rillé Doué St-Georges-Chatelais	Martigné-Briand Thouaré Jouanet Quincé-Brissac Juigné Les Ponts-de-Cé	Cholet Trémentines Chemillé La Jumellière Chalouanes Angrie	Candé Chazé-sur-Atges Préciné La Pyramide Châteaugontier
--	--	--	--	---	--	--	--

Étude de M^e GAUTIER, notaire.
A VENDRE
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
Sur les bords de la Loire,
Avec JARDINS et SERVITUDES, à deux kilomètres de Saumur.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE
DE
CHEVAUX RÉFORMÉS
Provenant de l'École de Cavalerie.

Le SAMEDI 25 avril 1885, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire, à la vente, aux enchères publiques, de 43 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie, savoir :

Chevaux d'escadrons ou de dressage.....	33
Chevaux de manège.....	6
Chevaux de carrière.....	4
Total.....	43

Prix payable comptant, plus 5/0 pour tous frais.
Le Receveur des Domaines,
(364) L. PALUSTRE.

A LOUER
Ancienne MAISON FOURNÉE père, nouvellement réparée, rue Verte, n^o 2;
Remise et écurie.
S'adresser à M. PAUMIER, débitant, place de l'Arche-Dorée. (302)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON
Place Saint-Pierre.
S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
En totalité ou par parties,
MAISON
Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,
Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.
S'adresser, pour visiter, à Mme veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE
BEAU ET BON Cheval de coupé, Irlandais, alezan, 7 ans, 1^{er} 39, très-sage, se monte bien, vendu avec garanties.
S'adresser 34, rue de Bordeaux.

A VENDRE
Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vin rouge nouveau à 70 francs;
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES
M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.
Magasin PICHAT, place du Roi-René. (831)

ON DEMANDE une bonne couturière.
S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE DE
PIANOS et HARMONIUMS
LÉPICIER
Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.
L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD
Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 238 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 42 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 234 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. »
Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

AVIS
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRERE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LOTÉRIE DES ARTISTES MUSICIENS
Second et dernier Tirage
GRAND LOT: 100.000 Jeudi 30 Juillet prochain
246 autres lots de 50.000, 25.000, 10.000, 5.000, 1.000, 500, 100.
Le montant des Lots est déposé à la Banque de France
DERNIERS BILLETS: UN FRANC
Adresser sans retard espèces, chèques ou mandats-poste à M. Ernest BÉTES, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 18, Rue Grange-Batelière, PARIS.

Glycérine Minéralisée
A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR, MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.
Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.
Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.
Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.
Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.
Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.
Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUSTRON
PARIS
Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 80 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (233)

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur:
LA CHASSE
2^e édition; Prix: 4 fr. 50
Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et DOUVEAU
Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AVRIL 1885.

Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.
3 %	77 80	77 05	Est	195	795	Obligations.			Gaz parisien	518	519
3 % amortissable	79 80	80	Paris-Lyon-Méditerranée	1260	1272 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	508 50	Est	367 50	367 50
3 % (nouveau)			Midi	1155	1170	1865, 4 %	515	516	Midi	378 50	380
4 1/2 %	103 50	104	Nord	1612 50	1617 50	1869, 3 %	403	403	Nord	382 50	382 50
4 1/2 % (nouveau)	108 10	108 30	Orléans	1317 50	1325	1871, 5 %	395 50	395	Orléans	377 75	378
Obligations du Trésor	505	506	Ouest	842 50	848 75	1875, 4 %	508	508	Ouest	378	377 50
Banque de France	5150	5150	Compagnie parisienne du Gaz	1447 50	1450	1876, 4 %	507	507	Paris-Lyon-Méditerranée	377 50	377 50
Société Générale		460	Canal de Suez	1995	2000		507	507	Paris-Bourbonnais	377 50	376
Comptoir d'escompte	970	970	C. gén. Transatlantique	490	490	Bons de liquid. Ville de Paris	529	529	Canal de Suez	562 50	565
Crédit Lyonnais	525	525				Obligations communales 1879	446	446 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1320				Obligat. foncières 1879 3 %	453	454			
Crédit mobilier	245	250				Obligat. foncières 1883 3 %	362	362			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR							
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.		Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir			
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)		Saumur	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44		
9	13	matin, omnibus-mixte.		Chacé	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 48	PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56		
1	25	soir,		Brézé	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	Bourgueil	5 42	9 15	1 34	7 05		
3	32	express.		Montreuil	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06							
7	15	omnibus.																					
10	36	(s'arrête à Angers).																					
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.							
8 heures	21 minutes du matin	direct-mixte.		Saumur (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50
9	37	omnibus.		Montreuil-Bellay	6 33	7 55	9 22	1 43	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 29
12	48	express.		Lernay	7 02		2 11		5 11	8 51	Lernay	6 07	9 18		4 37	8	Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 37
4	44	soir, omnibus-mixte.		Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	2 53	
7	4			Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 10	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 49	3 30	
10	24	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.														Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 21	